



# PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ POUR VAINCRE LA POLLUTION (SVP)

DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS SUR

LE PROJET DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE SEPTEMBRE 2014

**NOVEMBRE 2014** 

## CHAPITRE 1 LA VISION D'AVENIR : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE, FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 1.3 Le concept d'organisation spatiale

### Havre-Bonaventure-Pont Champlain

Le schéma d'aménagement présente la zone Havre-Bonaventure-Pont Champlain comme un "vaste secteur immédiatement voisin du centre-ville comprend les abords du pont Champlain, le front du fleuve, le parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC), les abords du bassin Wellington, la Pointe-du-Moulin et la Cité du Havre".

Le schéma caractérise se secteur comme un "emplacement exceptionnel : porte d'entrée du centre-ville, en bordure du fleuve, entre le Vieux-Montréal et le canal de Lachine."

Ce que le schéma oublie de dire est que ce secteur englobe aussi un des plus impotants sites contaminé au pays.

### Le site du Technoparc de Montréal et la contamination du Fleuve Saint-Laurent

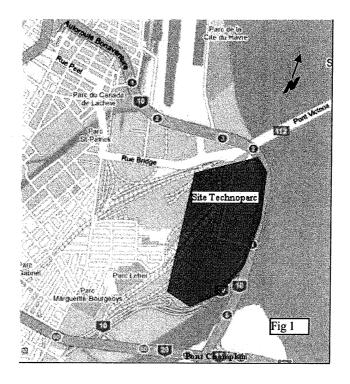
Le site du Technoparc (maintenant appelé le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles) est un immense remblai toxique de plus 1 000,000 m² dans le Fleuve Saint-Laurent rempli entre 1902 et 1966 avec divers déchets urbains et industriels.

La ligne naturelle du rivage du fleuve est à 600 m au nord-ouest de la rive remblayée actuelle. Le remblai est composé de divers déchets solides, de boues et de liquides industriels des usines de la grande région de Montréal.

Le site s'étend au sud du pont Victoria, le secteur le plus contaminé, jusqu'au pont Champlain. Il y aurait dans le secteur du pont Victoria jusqu'à 10 m de déchets toxiques dessous 2 à 8 m de remblai. (Voir carte fig. 1)

Dans les années 60, l'autoroute Bonaventure a été construite dans la partie est du site. Ce terrain toxique a servi de stationnement pour l'Exposition universelle de 1967 (Expo 67) et après comme un aéroport à piste courte (l'Adacport) (1974-76)

En 1989, la Ville de Montréal acquiert du gouvernement fédéral environ le tiers de ce site d'une superficie totale de 1 500 000 m² pour la somme de 1 \$. Les autres parcelles de terrain appartiennent au Canadien National, à la société des Ponts Jacques Cartier et Champlain inc. et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.



En nommant ce site le Technoparc, la Ville de Montréal a permis aux compagnies suivantes d'y construire des édifices :

- Téléglobe (Tata Communications) (centre de transmission, depuis 1989)
- Bell Mobilité (centre de commutation permettant de transmettre des appels en provenance de téléphones cellulaires, depuis 1996)
- Mel' s Cité du cinéma (centre de tournage cinématographique majeur, depuis 2000)

Durant les 23 dernières années, un nombre important d'échantillonnages ont été prélevés au site Technoparc. On y trouve des huiles dites en « phase flottante » sur les eaux souterraines du site. L'écoulement de la nappe d'eaux souterraines contaminées du site est en direction du fleuve. La profondeur de cette nappe varie de 4.5 à 12 m.

En 2002, SNC-Lavalin a estimé qu'il y avait au moins 4, 000,000 de litres d'huile toxique dans le site Technoparc.

À l'ouest du site se trouve la cour de triage de la compagnie de chemin de fer Canadien National (CN). Ce site a été contaminé par le CN. 122 puits d'aspiration (*bioslurping*) ont été installés en 1996 le long de la ligne de propriété du CN et le site Technoparc. Plus de 500,000 litres d'huile ont été ainsi récupérés par le CN.

Il y eut jusqu'à présent plus de 45 études faites sur le site Technoparc. La première étude de caractérisation date de 1984. Depuis, il y a eu au moins une demi-douzaine d'études de mitigation des écoulements du site. Alors qu'on l'étudie, le site continue toujours de contaminer le fleuve.

C'est en 1991 que des écoulements huileux ont été observés sortant des parois de la rive pour s'écouler dans le Fleuve Saint-Laurent. Les échantillonnages démontrent qu'il y aurait 0.5 m.de phase flottante huileuse sur l'eau souterraine du site. Les concentrations de BPC dans ces huiles sont supérieures à 90

mg/l. Ces huiles sont donc considérées comme des déchets dangereux en vertu des lois et règlements du Québec et du Canada.

La SVP croit que des travaux de construction du nouveau pont Champlain près du site Technoparc risquent d'augmenter les écoulements vers le fleuve (causer par les vibrations, la compaction des sols et la présence d'équipement lords sur un site de construction). Nous avons donc recommandé à la Ville de Montréal d'imposer un moratoire sur tout projet de développement sur le site du Technoparc afin de limiter les écoulements toxiques du site au fleuve.

Pour récupérer les huiles contaminées s'écoulant au fleuve, la Ville de Montréal a fait l'installation d'estacade près de la rive et la mise en place de boudins et de tapis absorbant d'huile dans l'enceinte formée par les estacades. Les boudins et tapis imbibés d'huiles contenant des BPC sont ensuite acheminés à l'incinérateur de déchets dangereux de Bovar Inc. à Swan Hills en Alberta.

Lors des multiples vérifications faites au site Technoparc par la Société pour Vaincre la Pollution (SVP) depuis 1998, des sorties d'huiles <u>à l'extérieure</u> des estacades ont été observées à plusieurs reprises par plusieurs témoins différents — dont un inspecteur d'Environnement Québec.

Le dernier constat d'écoulement d'huile contaminée <u>passant sous les estacades</u> a été fait pendant l'été 2014.

Depuis plus de douze ans, ces écoulements ont été filmés par la SVP et par plusieurs équipes de tournage du service des nouvelles de la CBC (émission *The Fifth Estate*), Radio Canada, TVA, et quelques documentaires (TV5, ONF, Télé Québec)

Depuis dix ans, il y a eu plusieurs propositions pour limiter et pour mieux récupérer ces écoulements toxiques au fleuve. Une proposition visait à imperméabiliser la paroi de la rive. Une autre proposait la mise en place d'un muret étanche près de la rive pour capter les écoulements du site au fleuve. Ces deux propositions ont été écartées par la Ville de Montréal puisqu'il fallait passer par des audiences publiques vu que le rivage du fleuve allait être touché.

La SVP rejette le raisonnement de la Ville qui semble être contre toute intervention immédiate pour contenir cette contamination importante au fleuve. La Ville semble ne préférer rien faire en attente d'une solution permanente. Or, il y a des dispositions dans les deux lois régissant les études d'impacts au Québec (Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et la Loi canadienne sur les évaluations des impacts à l'environnement) qui permettent une dispense à l'application de ces lois dans des cas extrêmes de protection de l'environnement et de sécurité civile.

En n'intervenant pas immédiatement, la Ville fait une faute d'omission grave qui cause un apport de plusieurs centaines de litres par semaine de déchets toxiques au fleuve. D'après le SVP, les écoulements du site au fleuve contreviennent à la Loi des pêches du Canada, au règlement sur les matières dangereuses du Québec, à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et à la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

En 2006, la Ville de Montréal a mis en place une barrière hydrogéologique (muret souterrain composé d'un mélange bentonite-ciment) entre le fleuve et l'autoroute dans le but de confiner les huiles toxiques du site avant qu'elles ne migrent au fleuve. Mais la SVP doutait de l'efficacité de cette mesure vu que la barrière hydrogéologique ne se rendait pas au roc. En effet, entre 2007 et 2014, malgré la présence de la barrière hydrogéologique, la SVP observe toujours d'importants écoulements du site au fleuve. Il est évident que les huiles toxiques passent sous le muret souterrain pour se rendre au fleuve.

En 2008, la SVP a procédé à un échantillonnage des huiles toxiques s'écoulant du site Technoparc au fleuve. Le but de cette campagne d'échantillonnage était de comparer les niveaux de contaminants s'écoulant du site aux normes de protection des eaux.

Les tableaux suivants résument les teneurs de contaminants dans les écoulements du site au fleuve ainsi que la contamination des sols de rivage qui touchent le fleuve.

EAU DE SURFACE du fleuve au site — août 2008						
Polluant	Unités	Concentration	NORME	Facteur de dépassement de la norme.		
Hydrocarbures aromatiques polycycliques totaux	ug/L	204,2	0,0044	46 409		
Hydrocarbures pétroliers	ug/L	83000	200	415		
BPC totaux	ug/L	41	0,00017	241 176		

EAU DE SURFACE du fleuve au site — septembre 2014						
Polluant	Unités	Concentration	NORME	Facteur de dépassement de la norme.		
Hydrocarbures aromatiques polycycliques <u>cancérigènes</u>	ug/L	90.2	0.0038	23 737		
Hydrocarbures pétroliers	ug/L	96 800	10	9 680		
BPC totaux	ug/L	12	0,00006	187 500		

Ces résultats démontrent, dans presque tous les cas, et ce, malgré le muret sous terrain que la contamination du Technoparc dépasse les normes de protection des eaux de surface. Ce site reste une des plus importantes sources de contamination par les BPC au fleuve.

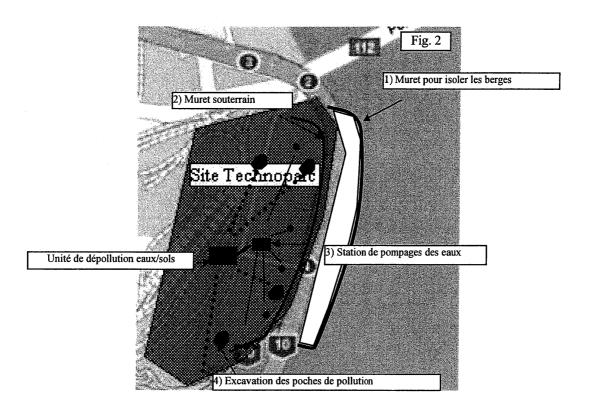
Pourtant, il y a des solutions pour stopper la pollution du site Technoparc.

Premièrement, il faut confiner complètement la rive du fleuve sur une distance de 1,6 km par un muret de fer qui pourra séparer les berges contaminées des eaux du fleuve (Figure 2). Des boudins absorbants sont placés entre le muret et la rive isolée pour absorber les liquides toxiques qui suintent de la paroi. Cette technique a déjà été utilisée aux États-Unis, entre autres par la compagnie General Motors à Massena dans l'État de New York.

Deuxièmement, une tranchée est creusée jusqu'au roc entre le fleuve et le site. La tranchée est remplie d'argile et de ciment et agira comme un véritable barrage à l'écoulement du site vers le fleuve.

Troisièmement, une station de pompage est construite sur le site Technoparc pour aspirer les eaux souterraines polluées qui sont ensuite traitées dans une unité de dépollution des eaux.

Quatrièmement, sur l'ensemble du site, des techniques de détection souterraine sont utilisées pour localiser les barils d'huile et les transformateurs, poches de pollution huileuses enfouies afin de pouvoir les excaver et les traiter.



Le plan d'intervention de la SVP ressemble à celui déjà soumis en 2009 par le Centre d, excellence de Montréal en réhabilitation de sites.

La SVP a tenté à plusieurs reprises d'amener les ministères de l'Environnement (provincial et fédéral) à poursuivre la Ville de Montréal pour faire cesser la pollution causée par le site Technoparc et de forcer la décontamination. Mais par peur d'affronter la Ville de Montréal en Cour, ni la province ni le fédéral n'ont montré le courage pour faire arrêter cette contamination.

C'est pourquoi le SVP avise la Ville de Montréal de son intention de tenter une poursuite privée en vertu de la Loi des pêches du Canada. Cette loi interdit le rejet de polluant dans les eaux où vit le poisson. En vertu de cette loi, toute personne peut demander à un juge de paix, à la suite de la présentation de motifs suffisants démontrant un acte de rejet de pollution de l'eau, de permettre le dépôt d'une plainte contre le présumé pollueur. Si le juge autorise la plainte, le plaignant mène une poursuite « privée » contre le pollueur. Si le poursuivant prouve l'acte de pollution en vertu de la loi, le juge impose une amende et peut aussi ordonner au pollueur de faire des travaux pour faire cesser la pollution et de nettoyer le cours d'eau. La Loi des pêches a été utilisée avec succès par des citoyens en Ontario, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick contre des villes qui polluent les eaux .

### CHAPITRE 2 - LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

### Chapitre 2.1 Favoriser un cadre de vie de qualité

L'importance – l'urgence même - de développer, autant économiquement que socialement, les accès à l'eau du fleuve à Montréal fait unanimité dans tous les milieux. Montréal est une île unique et miser sur la propeté de l'eau pour les sports de contacts restera toujours un attrait économique exceptionnel pour une ville internationale, en plus d'être un élément de santé publique.

Le Plan d'aménagement réfère, sous la nomination « Les eaux pluviales et les risques d'inondation », à ce qu'il est convenu d'appeler en langage courant : la problèmatique des surverses, c'est-à-dire le déversement en cas de pluie des eaux usées dans les cours d'eau. Le fleuve et la Rivière-des-Prairies sont évidemment directement affectés, mais le sont également les cours d'eau intérieurs de la Ville de Montréal, notamment le canal de Lachine et les ruisseaux.

Parce que la présente consultation vise à fournir un Plan d'aménagement du territoire qui améliore la vie citadine, la SVP préfère aborder le problème des surverses sous le thème « ACCÈS ACCRU À UNE EAU DE QUALITÉ ET SÉCURITAIRE ».

Le problème des surverses est essentiellement en effet un empêchement de jouir d'un droit à l'eau et aux activités nautiques, droit que les Montréalais se sont fait confisqués par les différents pollueurs, dont la Ville de Montréal avec les surverses. En ce sens, l'aménagement et la gestion du territoire municipal prive les Montréalais de leurs droits, de leur territoire et de leur qualité de vie et le présent Plan doit viser à y remédier.

De plus, les surverses constitueront dans un proche avenir un véritable obstacle au développement économique de certaines parties de la Ville. En effet, des investissements majeurs, axés sur le luxe, sont situés littéralement en bordure de cours d'eau qui deviennent périodiquement des égoûts à ciel ouverts. Le Canal de Lachine en est un exemple, alors que les ouvrages de surverses sont parfaitement connus et idfentifiés depuis longtemps. Le luxueux hôtel ALT est, quant à lui, situé à proximité de ce qu'on appelle la « Baie des Capotes », un bucolique canal ... qui devient un déversoir du collecteur Saint-Pierre en temps de pluie, et oû la proportion de coliformes fécaux dans cet ouvrage atteint les milliers/par 100 milliliitre d'eau.

Dans le cadre de ce Mémoire, la SVP veut donc que soit inclut dans le prochain Plan d'aménagement, des accès à de l'eau sécuritaire et propre pour toutes les activités nautiques, en fleuve, rivière et canal de Lachine. La SVP désire aussi que des plages soient planifiées et réalisées dans un avenir très proche, notamment à Verdun et Montréal-est.

Ces objectifs sont parfaitement réalisables à condition de régler le problème des surverses, de façon temporaire et à long terme.

La SVP est troublée du fait que la seule mention de gestion des surverses, des égoûts, dans le Plan présenté soit via les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (PGO) : « Les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales (PGO) visent à agir en complément et en amont du réseau de drainage. Généralement associées à des infrastructures

« vertes », les PGO sont des aménagements végétalisés visant à ralentir le ruissellement et à offrir une capacité de stockage des eaux pluviales. Cette complémentarité des infrastructures vertes avec le réseau de drainage contribue à augmenter le niveau de service de celui-ci, en sus des autres bénéfices écologiques obtenus (ex. : verdissement)."

Il y a plus de 1000 surverses en 2013 à Montréal. Pour le seul secteur envisagé pour une plage à Verdun, il y a 14 ouvrages de surverses, dans un secteur extrêmement utilisé actuellement par les baigneurs, pêcheurs, etc.

#### La SVP constate donc que:

- les PGO, c'est-à-dire des bassins, bien que nécessaires, ne redonneront pas dans un futur envisageable les plages et l'eau aux Montréalais. La solution est trop partielle et lointaine.
- Que les suivis de qualité bactériologique de l'eau de la Ville de Montréal (RSMA par exemple)ne sont pas optimals : d'une part, ils ne semblent jamais menés sur des actions visant à RÉGLER la contamination. De plus, le design de leurs points d'échantillons doit être revus.
- Que plusieurs villes dans le monde, dont Toronto, ont pu donner accès à des plages sécuritaires grâce à un Programme public et transparent de suivi quotidien de la qualité des eaux.
- Qu'il ne semble pas y avoir, à la Ville de Montréal, un véritable Plan d'action pour redonner l'eau aux Montréalais. Un Plan clair, avec échéances précises et actions nettes.

Après plusieurs années de suivi sur le terrain, l'accumulation de données inédites et une revue de ce qui se fait ailleurs dans le monde, la SVP a déterminé par exemple que deux plans d'eau à Montréal se révèlent prêts à être mieux exploités, et de façon sécurisée au chapitre de la qualité bactériologique de l'eau : le secteur en intense développement Atwater-Griffintown du Canal de Lachine; ainsi que le site d'une future plage, Verdun-Plage (dans le secteur de la Marina de Verdun).

La SVP a élaboré un Plan d'action pour un accès sécuritaire au chapitre bactériologique, à être mise en œuvre IMMÉDIATEMENT. Ce Plan permettrait de réaliser, pour ces secteurs, un Plan de gestion de la qualité bactériologique de l'eau qui pourrait conduire, à très court terme, à l'utilisation sécuritaire à Griffintown, ainsi qu'à la réalisation à moyen terme, d'une plage à Verdun. Ce Plan doit s'appliquer à tous les accès à l'eau à Montréal.

#### Le Plan proposé, sommairement, se lit comme suit :

- produire la synthèse des données pluri-annuelles existantes sur la qualité bactériologique de l'eau :
- produire la synthèse des problèmes déjà identifiés de qualité de l'eau ;
- Établir la synthèse de diverses stratégies pour assurer la gestion sécuritaire des activités nautiques ;
- établir un plan d'échantillonnage spécifique et exhaustif pour l'été 2014 en différentes conditions météorologiques et temporelles afin de compléter les données ;
- Établir le diagnostic du secteur ainsi que les actions à prendre pour améliorer l'offre de qualité;
- Établir un Pan de la gestion sécuritaire des eaux du canal de Lachine à être réalisé en Phase 2.

### Il ne s'agit pas de réinventer la roue, mais de la faire rouler pour de bon.

Bien sûr, ultimemement, l'arrêt du déversement des égoûts dans les cours d'eau doit rester un objectif prioritaire pour la Ville de MontréalII y a aussi là un enjeu de santé et de sécurité publique. En conclusion, la SVP estime que l'un des principaux moyens de favoriser un cadre de vie intéressant est précisémenent de leur redonner la jouissance de l'eau. Pauvres ou riches, chacun aura accès à l'eau.